

Anim'Acteur

Le journal des acteurs et actrices de l'Animation

CEMEA
Pays de la Loire

Dossier Handicap

Edito

Le journal « Animacteur » que vous avez entre les mains est un espace d'informations et de réflexions construit par les CEMEA Pays de la Loire. Il sort tous les six mois et est distribué gratuitement à 3000 exemplaires sur la région. Il reçoit le soutien du Conseil Régional Pays de la Loire.

Le premier numéro portait sur la question des mini-camps, le 2ème sur l'observation, le 3ème sur le partenariat écoles et animation, le 4ème sur l'international, le 5ème sur l'éducation populaire. Ce 6ème numéro porte sur la question du handicap.

Pourquoi aborder cette problématique? Depuis le premier numéro, nous traitons de problématiques qui sont d'actualité dans notre association, au sein du mouvement. Effectivement il existe un groupe régional « handicap » qui rassemble près de 50 personnes et un secteur « santé mentale » qui aborde aussi cette question au travers des pratiques dans le médico-social... Ces deux groupes qui sont présentés dans ce numéro permettent d'avoir une approche pluri-professionnelle et pluri-espace (les centres de vacances, comme les IME...) qui nous semble pertinente. Pourquoi aborder cette problématique? Parce qu'elle est au centre de questions essentielles sur le vivre ensemble.



SOMMAIRE

- Édito. ... p 1
- animateurs BAFA et séjours adaptés : un danger? ... p 4
- Vacances adaptées : AD PEP 49. ... p 7
- Sexualité et handicap. ... p 8
- Charte d'accueil des animateurs en situation de handicap. ... p 9
- De la sensibilisation au handicap. ... p 10
- T'CAP, cadre général. ... p 12
- Témoignage d'animateurs sur un séjour avec des jeunes polyhandicapés. ... p 13
- Handiclap, un festival citoyen. ... p 14
- 2010, le printemps des expo-science sur la région Pays de la Loire. ... p 14
- International et Palestine ... p 15
- Nuit sécuritaire ... p 15
- Actualité du groupe handicap ... p 16

Qu'entend-on par handicap?

Si on remonte aux années 50 et 60, on parle essentiellement de déficit. Le terme de débilité est encore souvent utilisé! Le déficit renvoie à la particularité d'un fonctionnement, le handicap va se comprendre comme l'écart entre la réalité du fonctionnement d'un individu et les représentations que le milieu a élaboré à son égard. Le déficit est une contrainte particulière qui pèse sur le développement de l'enfant sans pour autant déterminer complètement son devenir. On distingue classiquement trois types de déficiences : les déficiences motrices, les déficiences sensorielles et les déficiences intellectuelles.

Philip Wood dans les années 80, a créé un cadre conceptuel, repris par l'OMS (organisation mondiale de la santé) permettant d'organiser la description d'une situation de handicap la plus exacte possible. Il distingue trois niveaux : la déficience, l'incapacité et le désavantage. La déficience correspond à toute perte ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique, à la naissance ou acquise tardivement. L'incapacité est

la conséquence de la déficience sur l'activité. Le désavantage, conséquence de l'incapacité, limite ou interdit les rôles qu'un individu peut espérer jouer du fait du handicap.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Le handicap se caractérise donc dans cette loi par une discordance entre les performances et ce qui est attendu de lui. On traite donc des conséquences personnelles, sociales ou économiques de la déficience et de l'incapacité. Le handicap est donc une donnée essentiellement sociale.

Les lois de 1975 et 2005 représentent inévitablement des progrès dans la prise en compte et la prise en charge des personnes. Néanmoins, elles nous renvoient à quelques problématiques essentielles. Quand on parle d'incapacité, ces incapacités sont définies par qui? Par la personne en situation de handicap, par la société, par la famille (dans l'enfant que je me projetais)? Quand on parle d'intégration, qu'est-ce que l'on entend par intégration? On parle d'une normalisation? Il faut être pareil, vivre les mêmes choses, au même rythme? Certaines expériences en centre de loisirs ou de vacances peuvent laisser penser que ce mythe existe consciemment ou inconsciemment. Qu'est-ce qu'il renvoie à la personne en situation de handicap?

Ces questions sont essentielles et sont au centre de notre problématique. Entre la logique séparatiste et intégrative, on peut repérer un progrès insuffisant et qui peut s'avérer normalisant et donc totalitaire. L'enjeu pour les CEMEA mais aussi pour d'autres mouvements et associations est de construire une alternative, tant dans le contenu que dans les pratiques que l'on peut mettre en place dans nos centres, institutions. Ce numéro d'Animacteur tente modestement de répondre à ce défis.

Changer nos regards

« Les folles atteintes d'accès de fureur sont enchaînées comme des chiens à la porte de leur loge, et séparées des gardiennes et des visiteurs par un long couloir défendu par une grille de fer; on leur passe à travers cette grille leur nourriture et leur paille, sur laquelle elles couchent; au moyen de râteliers, on retire une partie des malpropretés qui les entourent (...)

La ménagerie a l'allure de cages individuelles pour bêtes féroces... Jamais l'hôpital de Nantes n'a connu une telle luxure de serrures, verrous, de barres de fer pour raffermir les portes du cachot... » Michel Foucault à travers cet extrait tiré de « Histoire de la folie à l'âge classique » et daté du 18ème siècle nous montre l'animalité du traitement des personnes. Le traitement animal d'ailleurs est une forme de refoulement : ces personnes ne sont pas humaines, elles ne sont pas des nôtres. Il est donc logique de mettre en œuvre une totale indifférence et un traitement inhumain. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de pointer que c'est la même logique et idéologie qui permettra de justifier l'esclavage : les noirs se sont pas vraiment des humains! Au 18ème siècle nous ne nous référons plus à des puissances infernales extérieures. « L'animal en l'homme n'a plus de valeur d'indice pour un au-delà; il est devenu sa folie, sans rapport à rien d'autre qu'à elle-même : sa folie à l'état nature. L'animal qui fait rage dans la folie dépossède l'homme de ce qu'il peut y avoir d'humain en lui, mais non pour le livrer à d'autres puissances, pour l'établir seulement au degré zéro de sa propre nature. »

Aujourd'hui la situation s'est quelque peu modifiée et améliorée. Mais nous ne pouvons aucunement affirmer que les croyances, les rejets, les refoulements



n'existent plus. Les témoignages sont multiples « Les amis et la famille vous fuient. Et pas seulement par peur de la lourdeur du travail (porter, nourrir...). On sent aussi une sorte de jugement dans la famille, chez les voisins. On se sent comme une loque, on finit par ne plus sortir de chez soi et finalement on se renferme et on vit dans l'entre-soit... ». Les frères et soeurs souffrent aussi trop souvent. A l'école on est souvent dans le

déni... L'enfant en situation de handicap en institution fait parfois de même et se dit orphelin ... Le handicap est dans un premier temps une souffrance liée au regard de l'autre, du regard de la société. Nombre de jeunes en situation de handicap, et plus particulièrement à l'âge de l'adolescence, préfèrent rester ensemble. « Au moins entre handicapés on est bien ». C'est encore plus vrai pour les ados, où la logique de séduction prend son essor, où les questions de sexualité sont plus fortes, la question du regard prend une forte dimension.

Ce constat nous ramène au premier enjeu : changer nos regards vis à vis de la différence, du petit, du gros, de la personne de couleur, de la personne avec une déficience mentale... C'est un enjeu fondamental lié à la normalisation de notre société. Dans notre société marchande le corps est devenu une denrée, le paraître se consomme comme

n'importe quel produit. On peut même constater que cette valorisation du corps, ce culte du corps nous conduit à une véritable surenchère de la demande vers des services médicaux et chirurgicaux. Le médecin pratiquant la chirurgie esthétique se voit chargé de donner l'absolution pour les peines du corps, il se retrouve investi d'une sorte de pouvoir magique... C'est l'image qui commande, non pas l'image de soi, l'image singulière, propre mais l'image dérivée, retouchée.

Le nouveau né est parlé, il est pris dans un discours. Il a une place et doit s'y inscrire. Le sujet se dote alors d'une représentation de lui-même. G Pommer disait « Nous n'avons pas de représentation qui nous soit propre de notre corps psychique puisqu'il réside toujours déjà dans l'autre. » La société capitaliste a modifié la vision judéo-chrétienne du corps:

- exigence d'un moi fort, sans faiblesse
- confusion entre la réussite professionnelle et la réussite de sa vie
- philosophie du paraître : obsession de la frime, de la séduction. Qui suis-je dans le regard de l'autre?

Changer le regard sur le handicap, c'est prendre conscience que ce regard se construit dans un contexte social, politique et diffusé par l'éducation parentale et non-parentale, par la publicité... Changer le regard, c'est donc travailler sur le regard de la différence, c'est prendre conscience de la différence et apprendre à la vivre.

Changer le regard sur la différence c'est construire une éducation antiraciste, ouverte sur les autres cultures, ouverte sur une logique de rencontre et de mobilité qui permet de se décentrer de sa propre situation et de mieux réfléchir sur sa propre situation singulière dans un monde qui n'est pas universel mais bien multi-culturel...

Changer le regard sur la différence c'est bien favoriser une éducation antisexiste, une éducation autour du respect des genres que ce soit à travers la réflexion autour des jeux, des aménagements, des choix des livres autour de la littérature jeunesse mais aussi sur le mode de relation entre les hommes et les femmes au sein des équipes et des familles...

Changer le regard au niveau du handicap c'est dans un premier temps créer des espaces de rencontres qui aient du sens et qui puissent se faire dès le plus jeune âge. Une étude a été effectuée en 2004 et 2006 par la JPA (Jeunesse au Plein Air) sur la région nantaise. La première étude porte en partie sur le regard des enfants dits valides sur les enfants en situation de handicap. Et elle est très explicite. Les représentations, la vision de ce qui est possible ou non, évoluent en fonction des vécus plus jeunes. Effectivement les jeunes enfants ayant vécu des rencontres à travers les vacances, les loisirs, l'école (CLIS...) ont un regard différent tant dans les représentations et dans les possibles qu'ils peuvent entrevoir.

Nous devons donc oser une politique éducative ambitieuse. Nos projets éducatifs et pédagogiques de-

vraient poser la question de la rencontre et de l'éducation à la différence. Permettre les rencontres ce n'est pas jouer (voir l'article sur ce sujet). On ne joue pas au noir, au gros, au « moche », au handicap... Non il n'est pas question de jeu! Cela peut sembler une posture quelque peu rigide de notre part. Mais derrière toute dérive sémantique il y a des enjeux idéologiques. C'est même ce que l'on essaie d'expliquer aux enfants en matière d'éducation. Quand on réagit à la blague sur les blondes, les jeunes nous disent « Mais ce n'est que pour rire... ». Et non, derrière l'humour ou le pseudo-humour il y a du sens, de l'idéologie.

Et non, nous ne pouvons pas jouer aux handicapés, aux niais... Et quand on y joue réellement cela provoque souvent un scandale. Il faut voir comment le film « Les idiots » a été reçu (film Norvégien, où un groupe d'adultes joue aux handicapés mentaux...).

La politique ambitieuse de sensibilisation dont nous parlons :

- c'est traiter au travers d'échanges, de cafés philo, de livres et d'albums enfance jeunesse... de questions liées à la différence.

- c'est provoquer des rencontres avec un IME..., en intégrant une ou deux personnes en situation de handicap. Ces rencontres seront possibles si l'équipe, le centre (la mairie ou le CA si celui-ci est associatif) est volontariste et si ces rencontres répondent à un réel projet afin que la rencontre ait du sens...

Quelles intégrations? La place du projet...

Sans refaire toute l'histoire de la législation du handicap, on peut rappeler le triste arrêté de 1963. L'article 3 de l'arrêté du 19 Novembre 1963 sur les centres de vacances disait : « Les colonies de vacances sont l'œuvre d'institutions qui, sous la responsabilité d'un personnel qualifié, accueillant des enfants sains... Tout enfant devra être pourvu d'un certificat du médecin scolaire attestant que l'enfant n'est pas incompatible avec un séjour dans la collectivité considérée, soit en raison d'une affection exigeant les soins ou un régime alimentaire spéciaux, soit en raison d'anomalie ou d'infirmité d'ordre ostéo-articulaire, nerveux, psychique ou sensoriel ».

Depuis les lois (de 1975, 2002, 2005) rendent cette intégration possible, donnent des moyens aux politiques intégratives. Cette politique se traduit de manière très diverses :

- en milieu ordinaire mais avec un soutien spécifique qui permet de compenser.
- en milieu spécialisé à travers le secteur sanitaire, médico-social ou social, chacun des secteurs ayant des approches d'accompagnement différent...

Au niveau des vacances, il existe aussi plusieurs possibilités :

- le centre de vacances spécifiques.
- une intégration d'une personne sur un centre « ordinaire ».
- l'existence de plusieurs groupes (en situation de handicaps et « ordinaires ») sur un même lieu...

Il existe plusieurs possibilités. Et notre démarche

ne consiste pas à comparer les différents modes d'accueils. A chaque mode d'accueil, on peut repérer du possible en terme de rencontre et d'intégrations. A chaque mode d'accueil, on peut repérer des avantages et des inconvénients. Mais l'enjeu se situe ailleurs. Il se situe dans le rapport à la personne. Tous les animateurs et animatrices comme toutes professions éducatives, toutes les institutions défendent l'idée d'intégration. Il convient de préciser les choses. Sans remettre en cause les projets et le besoin de structures spécialisées, ces dernières permettent une socialisation entre pairs mais en aucun cas une intégration. Il faut réfléchir à ce que ces structures, comme les centres de vacances spécialisés, s'ouvrent sur l'extérieur, permettent des rencontres...

L'enjeu est de permettre une intégration individuelle (dite de personnalisation). Cette intégration de personnalisation consiste :

- à reconnaître la personne comme le résultat d'une histoire dans un environnement social (familial, institutionnel).

- à reconnaître la personne comme un sujet en devenir, accepter de ne pas maîtriser (ou vouloir maîtriser) le devenir de la personne. Prendre cette posture c'est accepter que la personne avec ses capacités et ses envies puisse s'autonomiser de son environnement et effectuer des choix qui détermineront sa propre histoire.

Nous sommes dans une logique du projet individualisé qui peut se vivre quelques soient les espaces. Le projet, c'est la vie! C'est la vie dans notre société occidentale. Effectivement dans certaines sociétés traditionnelles, la vie était (est) organisée sur un rythme circulaire attaché aux

enchaînements des saisons, sur la reproduction des classes sociales, des castes, des statuts... Dans notre société occidentale, le projet s'appuie sur l'idée volontariste des personnes à construire leur avenir. Sans projet, il y a un retrait, un repli sur soi.

Le projet se construit avec la personne, avec son environnement proche (la famille) qui se met en capacité de prendre du recul, de sortir de leur propre projection afin de construire un projet individualisé avec un protocole d'accueil spécifique qui ne centre pas que sur les aspects de la vie quotidienne mais qui prend bien en compte la vie affective (liens amicaux...), la vie intellectuelle (projets d'actions...), l'aspect social (position dans le groupe, communication avec les autres...). Et dans le cadre de ce projet, peut et doit se poser la question de l'intégration et du type d'intégration : quel type de séjour je souhaite vivre (spécifique ou en intégration), de définir les activités (type d'activités, avec qui et où?)...

Ce projet est l'expression d'une réflexion, d'un travail commun entre la personne en situation de handicap, la famille, l'institution d'accueil si elle existe, les enseignants... Ce travail commun exige des conditions d'organisation des séjours comme l'identité géographique permettant à l'ensemble des partenaires de se rencontrer... Les articles qui suivent permettent aussi de réfléchir et de définir quelques conditions nécessaires à la réussite des séjours, à la réussite de l'intégration... « L'immobilité apparaît aujourd'hui comme le risque principal d'une activité éducative mal conduite quel que soit le chemin que l'un ou l'autre peut faire en fonction de ses capacités propres. » (Jacques Danacier dans « Le projet individualisé dans l'accompagnement éducatif ») ■

Régis Balry

Animateurs BAFA et séjours adaptés : un danger ?

Même s'il y a beaucoup à faire encore pour permettre l'accessibilité des loisirs et des vacances aux personnes en situation de handicap, force est de constater que les séjours adaptés font maintenant partie du possible auquel des animateurs BAFA peuvent être confrontés. Le sujet n'est pas ici de s'étendre sur l'intérêt de ces séjours. Rappelons juste que pour certains jeunes, le séjour adapté peut répondre à des besoins. Besoins de se retrouver entre pairs, de partager un vécu commun, besoin de sécurité (affective), besoin de structure, de rythme adapté, d'outils spécifiques etc... Et il semble important de ré-affirmer que si ces séjours sont construits en prenant en compte la question du lien avec l'extérieur (ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas), ils peuvent être vecteur d'intégration.



Plusieurs questions se posent alors :

- Quelle formation pour ces animateurs ?
- Quels moyens avant et pendant le séjour pour permettre à l'équipe, aux jeunes de vivre au mieux ce séjour ?

Ces séjours comportent certaines spécificités peu abordées lors des formations BAFA. Et si l'équipe n'est pas accompagnée, ou si l'organisateur ne donne pas les moyens nécessaires à un accueil de qualité, on peut observer des situations effrayantes.

Ainsi lors d'un séjour, nous avons pu observer l'équipe d'animation constituer les piluliers à même le sol, dans la chambre de l'équipe parce qu'il n'y avait pas d'infirmier. Cette équipe manipulait plusieurs médicaments différents, avec des pilules pour lesquelles l'équipe avait les génériques qui ne correspondaient pas à l'ordonnance. Les compétences requises dans ces conditions sont bien au-delà de celles dont dispose un assistant sanitaire armé de son seul AFPS (ou PSC1).

Sur combien de séjours, a-t-on pu observer des animateurs craquer, fondre en larmes devant la folie que peuvent nous renvoyer certains enfants ? L'équipe est confrontée à la nudité des corps parfois déformés, renvoyant à une souffrance, à des odeurs venant de personnes qui ne s'expriment pas par la parole, à des cris dont le sens peut parfois nous échapper, à des comportements d'automutilation... Nos sens, en tant qu'animateur sont sollicités de manière inhabituelle, et tous cela nous renvoie à un monde vide de sens, chaotique, plutôt déroutant. Et dans bien des cas, la direction est elle-même aussi déroutée par ces comportements et ne peut être d'un grand secours.

De plus, qu'est ce que l'activité avec ces jeunes polyhandicapés qui ne peuvent bouger que la tête ?

La formation BAFA ne semble pas particulièrement adaptée à préparer l'encadrement de ce genre de séjour. Dès lors il semble légitime de se poser la question d'un encadrement professionnel de ces séjours.

Cependant, il semble important, que ces séjours soient de véritables temps de vacances, qu'ils représentent une rupture avec le quotidien des enfants accueillis. Cette rupture doit aussi être présente dans la posture d'encadrement. Le regard posé, et la manière d'intervenir ne sont pas les mêmes selon que l'on soit animateur BAFA ou éducateur spécialisé (de la même manière que l'on n'envisage pas un séjour encadré par des instituteurs). Mais s'il est important de permettre à ces enfants accueillis de vivre cette rupture, cela ne va pas sans un cadre posé permettant à l'équipe d'animation d'assurer un accueil de qualité. Il est donc important de repérer les compétences liées à la fonction d'animateur, et celles qui relèvent d'un autre cadre.

Les Médicaments.

En début de séjour, est-ce l'équipe d'animation a les compétences pour préparer l'ensemble des piluliers ?

Rappelons que la préparation de piluliers est un acte médical qu'un infirmier peut effectuer, et qui est remboursé par la sécurité sociale s'il y a une ordonnance de préparation de piluliers. Ainsi, il est aisé de décharger l'équipe d'animation de ce travail

en permettant l'intervention d'une personne de formation médicale en début de séjour.

Donner les médicaments n'est pas non plus toujours aisé. Il semble plus simple et moins risqué que les médicaments soient donnés par l'animateur en référence de l'enfant ou du jeune. En effet, ces animateurs connaissent mieux les enfants ou les jeunes, perçoivent mieux leurs rituels, leurs habitudes. De plus, donner des médicaments à un seul jeune diminue grandement le risque d'erreur au lieu d'imaginer un assistant sanitaire donnant des médicaments à 17 jeunes.

Néanmoins il s'agit de médicaments parfois puissants, avec un risque d'erreur qui reste présent. Il est alors du rôle de la direction, de l'assistant sanitaire ou d'une personne repérée comme compétente pour cela d'accompagner l'équipe sur ces questions. En cas de doute rappelons que le centre anti-poison peut donner de nombreuses informations sur la prise de médicaments (sur un médicament pris deux fois, ou sur la possibilité d'un risque lié au décalage d'horaires dans la prise de médicaments par exemple).

Mais outre ces quelques aspects, il est courant qu'un animateur soit confronté à un jeune qui refuse de prendre ses traitements. Que faire dans ces situations ? Souvent s'armer de patience, savoir passer le relais... De plus, il est du rôle de la direction de s'assurer qu'une personne de l'équipe sera disponible et en capacité d'accompagner l'équipe d'animation sur ces questions, de mettre en place des outils permettant de diminuer le risque d'erreur dans la gestion des médicaments.

Au-delà de la question des médicaments, la formation BAFA ne semble pas couvrir l'ensemble des questionnements que peuvent rencontrer certains animateurs. On pourrait même se demander s'il existe une formation qui permet d'appréhender la psychose, et prépare ces rencontres tellement diverses. Comment alors préparer ces animateurs à accueillir cette différence, parfois extrême ?

Les Rencontres

Mais avant même d'envisager des rencontres, il faut préparer l'équipe d'animation à celles-ci. Des temps de formations autour des représentations et de la connaissance du public se révèlent alors indispensables. L'équipe de direction doit animer ou trouver les ressources nécessaires à l'animation de temps permettant aux animateurs d'évoquer leurs visions du handicap et de s'en construire des nouvelles. L'objectif de ces temps de formation est bien de permettre à l'équipe d'être dans la rencontre, et de ne pas s'enfermer dans ces représentations et ces appréhensions.

Il peut aussi être nécessaire d'aborder certains incontournables médicaux ; qu'est-ce qu'une crise d'épilepsie ? Comment cela se gère ? Qu'est-ce qu'un escarre ? Comment l'éviter ? Qu'est-ce qu'une fausse route ? Etc... Et peut-être aussi d'accompagner l'équipe sur une certaine compréhension de ce qu'elle peut rencontrer. Des

pistes d'explications des crises de violence, d'automutilation etc...

Ces quelques éléments peuvent permettre à l'équipe d'analyser certains comportements, de les relativiser et de les mettre à distance. Mais aussi de mieux voir ce qui peut se jouer pour les enfants accueillis et d'être en mesure de conserver une posture accueillante.

Par la suite, une rencontre avec les jeunes permet à l'équipe d'animation d'obtenir des informations sur les envies des jeunes. Mais ce n'est pas toujours chose aisée lorsque les jeunes ne parlent pas.

Qui mieux alors que les parents, les professionnels qui côtoient au quotidien ces jeunes, les connaissent d'avantage ? Un an de travail avec les plus grands psychanalystes ne permettrait sans doute pas une meilleure connaissance d'un des jeunes accueillis, que celle livrée par les personnes les rencontrant au quotidien.

Pour permettre aux animateurs de se projeter sur ce séjour, une rencontre avec ces différents acteurs semble incontournable. Il s'agit néanmoins de rester vigilant face à ces informations ; elles parlent de l'enfant accueilli dans un cadre bien précis : celui de la famille ou de l'institution. Comment ce même enfant peut-il se révéler, se découvrir autrement si on ne lui offre pas la possibilité d'être autre ? Le danger de ces rencontres serait de considérer la parole des éducateurs ou des parents comme la vérité. Certes elle relève d'un savoir sur l'enfant, cependant il faut prendre en compte que selon le cadre, les personnes, les moments, la personnalité des individus, ce savoir peut varier. Et il semble important de permettre et d'accompagner l'équipe d'animation à se détacher de ces informations (sans pour autant mettre en danger les jeunes accueillis).

Une des difficultés, lors de ces séjours, est de permettre aux animateurs de rester en capacité d'accompagner les jeunes accueillis. Souvent, lorsque l'on accueille des jeunes dont les comportements déroutent, semblent incompréhensibles, l'équipe d'animation se trouve envahie par ces comportements. La souffrance psychique qui peut en ressortir risque alors de mettre l'animateur en danger mais aussi l'enfant. En effet, un animateur souffrant est aussi moins disponible, moins attentif pour les enfants.

Des espaces de paroles

Pour permettre aux animateurs de se libérer des tensions qui les traversent, les espaces de paroles semblent très importants sur ces séjours.

Dès lors la question du cadre de ces espaces doit être bien pensée par l'équipe de direction (ou avec l'équipe d'animation). Des personnes extérieures au séjour, en capacité d'animer ces groupes peut alors sembler d'un grand secours. La parole de l'équipe d'animation, sans la présence de la direction, se libère et permet de se décharger de moments qui

peuvent rapidement devenir envahissants.

Des temps repérés et connus à l'avance permettent ainsi à l'équipe de tempérer et de se projeter. Par moment le seul fait de dire en réunion « cette question, cette situation pourra être traitée d'avantage lors du prochain temps de paroles », apaise les choses et permet à l'animateur de retrouver l'énergie en lui, ce qui lui permettra de retrouver une posture ou un accompagnement accueillant et de qualité.

La permanence du lieu joue souvent aussi sur le cadre de la réunion. Avoir un espace repéré propre à ce temps, hors de l'activité qui peut régner sur le séjour, aide aussi à libérer la parole.

Dans ces espaces de parole, l'équipe d'animation exprime ses difficultés, ses doutes. Pour que ces espaces puissent réellement exister, il est indispensable d'y poser un cadre précis. Ainsi, un cadre de confidentialité semble nécessaire. Ce qui se dit dans cet espace n'en ressort pas. Et la personne qui l'anime ne doit pas y déroger. De plus, l'absence de la direction sur ces moments permet de discuter en dehors d'un jugement et d'une représentation de savoirs qui est souvent attribuée aux personnes en direction.

Cet espace doit aussi être à l'abri du jugement. Si lorsque quelqu'un expose une difficulté rencontrée, cette personne est jugée, les participants ne se permettront plus d'exposer une difficulté ou un sentiment. Ainsi, c'est bien l'animateur de cet espace de parole qui en est garant dans un premier lieu. Cependant, il semble important que l'ensemble des personnes, et particulièrement les personnes de l'équipe de direction en soit garant et respecte également la confidentialité de ce qui se dit à ces endroits. Si des personnes souhaitent parler des choses qu'elles ont discuté au sein de ces espaces, elles devront être vigilantes à ne pas impliquer les autres personnes.

Souvent, cet espace de parole animé par une personne extérieure ne suffit pas. Ainsi, des temps de discussions dans d'autres cadres doivent pouvoir avoir lieu. C'est à l'équipe de direction de s'assurer que d'autres espaces de paroles réguliers existent. Des règles similaires peuvent s'appliquer à ces espaces.

Ce texte n'a pas la prétention d'être exhaustif sur l'ensemble des conditions nécessaires au bon déroulement d'un séjour accueillant des enfants, des jeunes en situation de handicap. Cependant, il reprend des éléments qui semblent indispensables à mettre en œuvre pour qu'une équipe composée d'animateurs BAFA puissent le plus sereinement possible accueillir et faire vivre de réelles vacances à ces enfants ou ces jeunes. ■

Marie Lecolle et Antoine Béliveau

Vacances adaptées : AD PEP 49

La force du réseau PEP est de maîtriser divers champs de compétences dans le domaine du sanitaire, du médico-social, de l'éducation et des loisirs. Partant de cette spécificité, l'AD PEP 49, s'est interrogée, il y a une dizaine d'années, sur la manière d'optimiser l'utilisation des locaux de son IME la Chaussée à Saint Lambert la Potherie (10 minutes d'Angers) sur son temps de fermeture, en vacances scolaires.

L'accueil de groupes organisés et constitués s'est donc mis en place pendant plusieurs années. L'association n'avait à sa charge, à cette époque, que la gestion de l'hébergement et la restauration.

Durant l'été 2006, le groupe accueilli a émis le souhait de se tourner vers des séjours en bord de mer. Nous lui avons donc trouvé une autre destination dans le réseau, le centre de Piriac-sur-mer (PEP 78).

Pour mieux répondre aux demandes des familles qui souhaitaient à la fois offrir de vraies vacances à leurs enfants et trouver une solution de répit pour eux-mêmes, nous avons monté un dossier auprès du préfet de région pour avoir l'agrément d'organisateur de vacances adaptées et l'avons obtenu en mai 2007.

Des séjours en direction d'un public porteur de handicap lourd sont organisés à partir de cette date ; ceci allant de l'accueil de polyhandicapés aux jeunes mineurs ou majeurs souffrant de troubles envahissants du développement.

Un autre type de séjours orienté vers des publics moins lourdement handicapés, de moyenne autonomie, type IMPRO (SIPFP), permet de viser l'accueil sous tentes.

Suivant le type de handicap, l'encadrement varie : un animateur pour un ou pour deux vacanciers.

Pour mettre en place ces équipes d'animation, nous avons convenu d'un partenariat avec les CEMEA des Pays de la Loire qui forment et organisent la composition des différentes équipes. La gestion administrative et comptable est à la charge des PEP 49 qui reste l'organisateur et l'employeur. Une vigilance particulière est portée sur l'expérience des jeunes encadrants, sur leur formation, spécialisation BAFA, et des rencontres complémentaires, organisées spécialement pour ces séjours, les rassemblent sur un week-end avec des responsables CEMEA et des professionnels, sur le centre de la Bélière à Saint Barthélemy d'Anjou (proximité d'Angers).

De plus des contacts et rencontres sont finalisés avec les vacanciers, jeunes, familles et professionnels de leur institution, et leurs animateurs référents durant le séjour, pour cerner leurs besoins particuliers, leurs attentes...

L'organisation d'un séjour s'appuie toujours sur le milieu professionnel de santé installé à proximité du centre : médecins, infirmières, kinés...

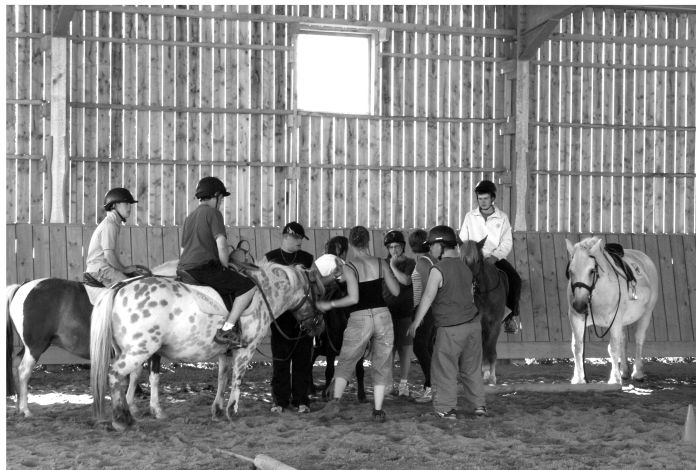
Le service PARTIR des PEP 49 aide les familles à la constitution des dossiers et à la recherche d'aides financières. En effet ces séjours ont un surcoût impor-

tant lié au handicap. De nombreux partenaires financiers peuvent intervenir, suivant les cas, la MDPH, le conseil général, la CAF, Solidarité Laïque, Jeunesse au Plein Air, l'Unalg (aides ANCV), et diverses associations spécifiques suivant le handicap (AVA...), ainsi que toutes les aides personnelles liées à leur situation auxquelles les familles peuvent prétendre.

L'augmentation des demandes et une plus grande variété dans les séjours a fait qu'au-delà de notre IME, l'AD PEP 49 organise d'autres séjours similaires sur des établissements médico-sociaux de la Sarthe, sur le centre de la Ducherais (PEP 44) et sur le centre de l'Ormelette, propriété de l'URPEP des Pays de la Loire. Sur ces deux derniers sites, l'accueil sous tentes permet une gestion libre et une vie partagée avec d'autres groupes accueillis.

Les animations diffèrent suivant les lieux d'accueil : milieu marin, nature, équitation, visites, activités d'expression...

L'AD PEP 49 travaille également sur l'intégration de jeunes handicapés en séjours vacances ordi-



naires, voire en leur adjoignant un animateur supplémentaire suivant le degré de dépendance, sur nos séjours en ferme équestre sur le département de Maine et Loire ou sur différents centres PEP qui sont adaptés pour ce type d'accueil (Ormelette...).

Une nouvelle démarche Vacances Adaptées s'engage sur les Pays de la Loire avec notamment la concrétisation toute proche d'un CPOM régional. La prochaine étape est de faire agréer l'URPEP des Pays de la Loire, organisateur de vacances adaptées. Une palette plus large de séjours permettrait d'accéder à de nouvelles propositions et de travailler l'adaptation et l'accessibilité de nos structures pour faciliter l'accueil des personnes porteuses de handicap et de répondre à leurs attentes, à leurs droits aux vacances.

Enfin, un projet de structure d'accueil totalement adaptée à tout type de handicap, devrait démarrer fin 2009, en proximité de l'IME la Chaussée, et en complément de son accueil sur les vacances, dans un château du XIXème, au milieu d'un grand parc, propriété des PEP 49. Des groupes, des familles ayant un enfant ou un autre membre porteur de handicap, pourront être accueillis pour mener pendant quelques jours « la Vie de Château ». ■

Pierre Réveillon – PEP 49

Sexualité et handicap

Le questionnement autour de la sexualité et de son accessibilité aux personnes en situation de handicap a été initié cette année au sein du groupe handicap des CEMEA Pays de la Loire dans le cadre des séjours adaptés, lieux de vie collective où la question doit être posée. Elle a également engagé des personnes issues du milieu médico-social, soucieuses de questionner les pratiques au sein de leurs institutions sur la question de la santé sexuelle.

La santé sexuelle est un concept inventé par l'Organisation Mondiale de la Santé, recouvrant selon cette organisation trois points fondamentaux :

- Une capacité de jouir et de contrôler le comportement sexuel et reproductif en accord avec l'éthique personnelle et sociale.
- Une délivrance de la peur, de la honte, de la culpabilisation, des fausses croyances et des autres facteurs psychologiques pouvant inhiber la réponse sexuelle et interférer sur les relations sexuelles.
- La santé reproductive, nécessitant une absence de troubles, de dysfonctions organiques, de maladies ou d'insuffisances susceptibles d'interférer avec la fonction sexuelle et reproductive.

Ces trois points fondamentaux doivent être compris, selon l'OMS, comme étant des droits de l'individu et des devoirs de la société à leur égard.

Les actions menées notamment en Allemagne, en Belgique et en Suisse sur le sujet de la santé sexuelle nous semble ouvrir de nouvelles voies vers une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Dans ces pays, se sont engagées une réflexion, menée notamment par des sexologues, et des pratiques pour permettre une meilleure prise en compte du désir et du plaisir charnel dans le développement de la personne en situation de handicap. Une nouvelle approche nous est apparue avec l'existence, dans ces pays, d'une profession inexistante en France, celle d'Assistant-e Vie Affective et Sexuelle (AVAS).

Loin de faire l'unanimité, la solution proposée dans ces différents pays soulève la question de la légalisation d'une pratique jumelle et difficile à différencier : la prostitution. Loin de vouloir diaboliser la profession d'AVAS, la question de l'éthique et du respect des personnes qu'elles soient en situation de handicap ou non est importante pour éviter les dérives dans les pratiques.

Les enjeux sont à poser clairement : comment permettre à des personnes en situation de handicap de pouvoir exprimer un désir, un besoin qui leur soit propre ? Comment leur permettre également de pouvoir avoir accès à un plaisir qui leur est parfois jusque-là interdit ? Tout cela dans le respect de l'intégrité morale et physique de tous et toutes.

Répondre à ces questions paraît pourtant essentiel, car il s'agit bien d'un enjeu d'émancipation.



Toute personne est bien, avant le handicap, une personne. Comment ignorer leur désarroi face à ce tabou ? Déjà les intéressées s'expriment, notamment par la voix de Marcel Nuss et de l'association dont il est le président "Coordination Handicap et Autonomie", afin de mettre au jour une tyrannie qui diminue le droit à une vie affective, la garantie d'une vie digne, des droits et des possibilités pour accéder à une vie intime pour tous, quelque soit son état physique et mental.

Une réflexion à une échelle nationale voir européenne regroupant l'ensemble des intervenants du milieu du médico-social serait à développer, si ce n'est pas déjà le cas.

Mais quels liens avec nos pratiques d'animation ?

Pour les animateurs et animatrices, c'est souvent une difficulté de savoir où se situer vis-à-vis de l'intimité des personnes et du cadre collectif des séjours. Si on regarde du point de vue des personnes en situation de handicap, on remarque que pour des personnes en dépendance sur des moments de vie quotidienne, le rapport avec le personnel accompagnant pose la question d'une prise en compte de l'intime dans les soins. En tant qu'animateurs sur des séjours accueillant des enfants très lourdement dépendants la question s'est maintes fois posée : comment faciliter et permettre une réponse à certains besoins de la vie quotidienne sans transformer le corps de l'autre en objet ? En effet, la manipulation des personnes très lourdement handicapées est souvent gênante et à double titre. Comment ne pas penser à la crainte de se faire manipuler sans précautions par des inconnus au risque de perdre son intimité ? La répétition quotidienne n'aidant pas à un rapport respectueux au corps de l'autre. Le danger étant que l'intervention du personnel oscille entre prise en charge et déni du corps. D'un autre côté comment respecter, dans la relation avec l'autre, les limites propres à chaque accompagnateur et accompagnatrice ?

Qu'en est-il de la sexualité ?

En fait, les a priori sur la sexualité sont les mêmes pour tout le monde, handicap ou non. Quand bien même des personnes sont en mesure d'éprouver un

amour commun, qu'en est-il de la possibilité de pouvoir développer leur vie affective comme ils et elles le souhaitent?

Déjà sur nos séjours avec des enfants dits valides la question se pose. Quelles attitudes face à ce qui apparaît de manière flagrante, notamment chez les adolescents ? Interdire de manière catégorique, accepter sans réfléchir ? Ces deux extrêmes ne sont pas des réponses appropriées face à ce qu'il est important de recontextualiser comme étant une découverte parfois déconcertante de son corps sexué. Sensibilisation sur les risques et les précautions, accompagnement dans le cheminement du désir, permettraient de clarifier les envies et permettre un développement propre à chacun. Le choix des personnes étant à respecter. Mais jusqu'à quelle limite ?

En ce qui concerne les personnes porteuses de handicaps, les représentations rendent les questionnements parfois bien plus difficiles à surmonter. Qu'en est-il de ceux et celles qui ne sont pas en mesure de pouvoir réaliser leur désir ? De ceux et celles qui ne peuvent s'exprimer afin d'être compris dans l'importance de la prise en compte de leurs besoins affectifs ? Le rôle des accompagnateurs ou des accompagnatrices est d'autant plus difficile à définir que le handicap nous submerge et apparaît en diminuant à nos yeux l'autonomie des personnes.

Qu'est-il donc possible de faire ?

Peut-être ouvrir des espaces de paroles qui permettraient l'expression à la fois des accompagnantEs et des accompagnéEs sur leurs difficultés et les solutions possibles pour y répondre. Échanger sur les pratiques semble être un des moyens pour éviter des dérives non respectueuses dues à des difficultés accumulées et accentuées par la fatigue. La connaissance du public allée à une préparation en amont de la rencontre doit se généraliser afin de préparer les animateurs à la prise en charge des personnes porteuses de handicaps sur des séjours de loisirs.

Dans le cadre de nos formations, dans le cadre de temps autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap, la question de la sexualité du public est (et doit !) être lancée. Pour permettre aux personnes (professionnelles et volontaires) de se préparer et de ne pas se laisser dépasser par ce qui est finalement une réalité de tous les séjours. Au niveau des institutions, l'échange et le partage de nos pratiques doit continuer et s'affirmer : la Belgique et d'autres pays ont mis en place des formations d'accompagnateurs et accompagnatrices sexuels. Que faisons nous de ce constat ? Comment se réapproprie-t-on cela ? ■

Akli Merzouki et Mathieu Brethomé

Charte d'accueil des animateurs en situation de handicap

Au cours de l'année 2009, nous avons provoqué une réunion sur Nantes en invitant un certain nombre d'associations (Franças, Handisup..) ainsi que la DDJS 44 et la CAF 44. Au cours de l'année 2007 et 2008, nous avons accueilli trois animateurs et animatrices sur un stage BAFA. Au-delà des questions d'adaptation sur le déroulement et l'organisation du stage, la question du stage pratique s'est tout de suite posée. Le retour des stagiaires n'a pas toujours été simple sur les conditions d'accueil dans l'équipe et sur la définition du cadre des responsabilités. Deux animateurs et animatrices ont témoigné lors d'une journée d'étude de la JPA (Jeunesse au Plein Air) à St Sébastien sur Loire (44) sur ces difficultés. Au fil des rencontres et des échanges, nous avons décidé de lancer une initiative sur cette question sentant que des institutions publiques étaient, elles aussi, en réflexion sur ce sujet et prêtes à accompagner une telle initiative.

Préambule :

Constat :

Cette charte est née d'un constat ; nous ne rencontrons que très peu de personnes en situation de handicap en poste d'animateurs ou d'animatrices, et dans le cadre des formations BAFA. De plus les quelques personnes en situation de handicap que nous avons croisées dans le cadre de leur formation BAFA nous ont toutes fait écho de difficultés liées à l'intégration et l'accueil.

Intentions :

À travers la mise en œuvre de cette charte et de son comité de suivi, nous espérons favoriser l'accessibilité au BAFA à des personnes en situation de handicap. Ce qui signifie pour nous de permettre à toutes les personnes rentrant en formation BAFA de vivre une formation de qualité, et la possibilité de poursuivre cette expérience une fois le BAFA terminé.

Nous n'évitons pas non plus de nous poser la

question de la capacité. En effet, certaines situations de handicap peuvent rendre difficile l'accès à l'animation sous certaines formes. Cette question nécessite un travail partagé et une réflexion entre organisateurs, organismes de formation, institutions et la personne concernée afin d'évaluer les adaptations nécessaires si besoin.

Pourquoi le BAFA ?

Si de nombreuses initiatives en faveur de l'accueil d'enfants en situation de handicap en ACM se développent, les animateurs en situation de handicap restent pour l'instant un sujet où peu d'initiatives existent. Pour autant, le BAFA représente un engagement. Il est souvent vécu par les jeunes animateurs comme la possibilité d'être utile à la communauté, de prendre une place réelle dans la société (cf. enquête « Profil et devenir des stagiaires BAFA » réalisée par les CEMEA et le CIMERSS). Donner la possibilité à des jeunes en situation de handicap de vivre cette expérience, cet investissement dans la communauté va

pour nous dans le sens d'une intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Le BAFA est une des formations qui touche le plus de jeunes. Il nous semble important alors qu'il s'ouvre à l'ensemble des personnes intéressées.

L'intégration n'est pas le fait que d'autres nous attribuent une place au sein de la communauté, mais bien la possibilité pour chaque personne de choisir sa place et de la construire. En ce sens l'expérience que peuvent se créer des jeunes au travers de l'animation volontaire participe d'une affirmation et d'une reconnaissance de leurs places et de leurs droits.

Les organismes signataires s'engagent à :

- Favoriser l'intégration d'animateurs en situation de handicap au sein des équipes en prenant en compte les capacités de chacun et en assurant à l'ensemble des membres de l'équipe une place et des activités choisies ensemble.

- Évaluer avec l'animateur en situation de handicap les compétences, les besoins d'adaptation, d'accompagnement, les possibilités et impossibilités.

- Mettre en place les moyens nécessaires à l'intégration des animateurs en situation de handicap.

- Prendre connaissance des informations fournies par l'animateur en situation de handicap concernant son handicap afin de mettre en place les moyens lui permettant de vivre ces expériences d'animation le plus sereinement possible.

- Informer et diffuser le plus largement possible, en interne de l'organisme mais aussi à destination de l'extérieur, de l'existence de cette charte et des obligations qu'elle implique. Cela passe par un affichage dans les locaux, mais aussi sur les sites internet des organismes signataires.

Le comité de suivi de la Charte :

Un comité de suivi de la Charte, regroupant des organisateurs d'Accueil Collectif de Mineurs et des institutions existe. À l'origine de l'écriture de cette charte, ce comité s'élargit à tout organisme souhaitant s'investir dans la promotion de la Charte.

Le comité de suivi de la Charte peut aussi servir d'espace-ressources, accompagnant les organismes signataires de la charte dans l'opérationnalisation de ces engagements.

De la sensibilisation aux handicaps...

« Sensibiliser aux handicaps », voilà une expression devenue courante. Il suffit de regarder le nombre florissant de guides méthodologiques ou d'ateliers de sensibilisation édités par des institutions ou des associations pour s'en convaincre... Mais qu'est ce que sensibiliser aux handicaps ?

Pour nous, groupe « accueil d'enfants porteurs de handicap » des CEMEA Pays de la Loire, sensibiliser aux handicaps n'a de sens que si cela permet d'agir en faveur de l'intégration des personnes en situations de handicap, de leur permettre de jouir pleine-

Pour illustrer les formes que peuvent prendre cet engagement, voici quelques exemples (liste bien sûr non-exhaustive).

Organismes de formation :

- Formation des équipes de formation à l'accueil de stagiaires BAFA et ou BAFD en situation de handicap.

- Mise en œuvre de module de formation BAFD concernant l'accueil d'animateurs en situation de handicap.

- Travail d'évaluation de la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'être animateur.

Organisateur d'ACM :

- Accueil d'un nombre déterminé d'animateurs et de stagiaires en situation de handicap.

- Travail avec les organismes de formation pour permettre à des personnes en situation de handicap de vivre des stages courts, avant la formation BAFA, pour évaluer les possibles.

Institutions :

- Aide financière

- Communication

Évaluation de la charte :

Le comité de suivi de la charte aura pour mission de quantifier les effets de cette charte mais aussi de créer des espaces d'échanges et de suivi afin de repérer les difficultés rencontrées, et de travailler à des remédiations.

L'évaluation menée portera autant sur des aspects quantitatifs que qualitatifs. Pour ce qui est de l'aspect quantitatif, le comité de suivi de la charte aura à charge de produire annuellement un point sur le nombre de structures signataires, le nombre de stagiaires en situation de handicap, le nombre de titulaires BAFA en situation de handicap pour le département.

Pour ce qui est de l'aspect qualitatif, des questionnaires et des rencontres seront mis en place à destination des animateurs en situations de handicap, mais aussi des directeurs et de l'ensemble de l'équipe pédagogique afin de repérer les difficultés rencontrées, l'enrichissement de cette forme de collaboration ainsi que les productions innovantes. ■



ment de leurs droits. C'est à dire que derrière cela, il y a bien sûr la volonté de combattre la peur du handicap, et de favoriser la rencontre, mais également de rendre compte des inégalités et des situations d'exclusions que vivent encore bon nombre de personnes en situation de handicap, et donc des luttes qu'il reste à mener.

Jouer au handicap....

Jouer au handicap est une pratique qui se développe massivement dans ces guides et ateliers de sensibilisation aux handicaps. Ce sont tous ces ateliers qui mettent des personnes dans « des situations de handicap ».

Par exemple c'est un atelier où les participant-e-s ont les yeux bandés et doivent manger un goûter, ou le fait d'effectuer un parcours en fauteuil roulant, ou encore jouer à un jeu sans connaître l'ensemble des règles.

Ces situations proposées ont pour objet de sensibiliser respectivement à : la cécité/mal-voyance, le handicap moteur et le handicap mental.

Si nous sommes convaincus que ce qui anime la majorité des personnes à l'origine de ces ateliers est bien une volonté d'agir en faveur de la place des personnes en situations de handicap dans la société, il nous semble important de poser des questions sur l'intérêt pédagogique de ces activités.

Prenons pour commencer l'exemple de l'activité effectuée les yeux bandés. Le ou la participant-e sera forcément dans une situation de perte de repères, se retrouvera en difficulté. Cette personne n'a pas le temps d'apprendre à utiliser une canne, à développer son attention sur d'autres sens. Qu'en retiendra-t-elle ? Qu'il est difficile d'être mal-voyant ? Peut-on baser l'intégration et la défendre dans notre société sur des bases de pitié ?

Souvent il est affirmé dans les objectifs de ces ateliers de ne pas vouloir développer de la pitié. Il faut donc que l'atelier ne dure pas trop longtemps, et que les participant-e-s découvrent aussi des activités intéressantes que peuvent vivre des personnes en situation de handicap... Il n'est ainsi pas rare que ces ateliers de sensibilisation se terminent par un jeu ou une approche de handi-sport. Néanmoins si l'objectif est de rendre visible des activités, des jeux, des sports développés par des personnes en situation de handicap, la sensibilisation est-elle le meilleur moyen d'y répondre ? Pourquoi de ne pas aller voir un match d'un handi-sport quelconque, une exposition, et une rencontre avec des personnes qui pratiquent ces activités ? Ces ateliers prétendent vouloir créer de la rencontre mais mettent en place des artifices pour éviter de vraies rencontres!

Dans certaines situations les ateliers « jouons aux handicaps » précèdent des rencontres telles que décrites plus haut. Mais est ce que le fait d'avoir eu les yeux bandés pendant quelques dizaines de minutes apporte réellement quelque chose à la rencontre ?

Ces ateliers ont aussi comme objectif de mieux comprendre ce que vivent des personnes en situation de handicap et de mieux percevoir comment les aider ou accompagner. Nous pensons qu'il est impossible de « se mettre à la place de ». L'empathie n'est pas la capacité à « se mettre à la place de » mais bien la capacité à se représenter et d'être affecté par ce que vit

l'autre. De plus, il nous semble important de permettre à chaque personne, qu'elle soit en situation de handicap ou non, d'être considérée comme sujet à part entière, comme actrice de ce qu'elle vit. Si ces ateliers « jouons aux handicaps » ont la volonté de développer chez les participant-e-s des capacités d'aide et d'accompagnement, ils le feront de manière normative. Il n'y a pas une manière d'accompagner une personne mal-voyante, il y en a plusieurs, et même plusieurs par personnes selon qu'elle vous connaît, son humeur, son vécu, son parcours, son genre, sa sexualité... Il nous semble important de rappeler que l'accompagnement et l'aide des personnes en situation de handicap se fait bien dans l'échange et la construction avec la personne concernée.

Il nous semble néanmoins que certains de ces outils peuvent être ré-exploités. Ainsi, s'il est impossible (et certainement inintéressant) de se mettre à la place de, nous pouvons utiliser des outils similaires pour explorer et travailler la posture d'accompagnant-e. Accompagner une personne les yeux bandés peut avoir du sens pour repérer des « réflexes d'accompagnement ». En effet suite à un temps d'accompagnement, nous pouvons discuter et échanger sur la prise de décision par exemple. En effet, nous observerons que souvent la personne qui accompagne va décider des endroits à visiter, de la manière d'accompagner (la main sur l'épaule, tenir le bras...). Une utilisation de ces techniques de sensibilisation à la posture d'accompagnant-e nous semble plus intéressant car au travers d'une situation fictive, c'est bien du vécu de l'accompagnant dont nous allons parlé. Nous ne savons jamais rien à la place de l'autre, voilà ce qui nous semble important de retenir. Et toute sensibilisation doit se baser sur ce postulat.

Quels types de sensibilisation pouvons nous mettre en œuvre alors ? Si sensibiliser a pour objectif d'agir en faveur de l'intégration, tel que défini au début de ce texte, nous pensons qu'il s'agit d'abord de prioriser l'organisation de rencontres. Des événements (tel que Handiclap à Nantes) rentrent pour nous entièrement dans ce cadre. Il s'agit au travers d'un projet de créer des espaces de rencontres entre personnes dite valide et personnes en situation de handicap. Ne reste plus qu'à trouver un support à ces rencontres (promotion d'activités culturelles, sortie commune, invitation entre des centres). A nous (équipes éducatives) d'accompagner cette rencontre, de favoriser le « vivre ensemble » tel que nous le faisons ordinairement, au travers de jeux, d'activités communes, ou même simplement de partage d'espace. Nous pouvons aussi échanger sur le handicap, parler de nos représentations, avant de vivre la rencontre (différents supports peuvent exister : photolangage, albums jeunesse...). Mais se contenter de « vivre une situation de handicap » au lieu de vivre des rencontres nous semble très limité, voir même dessert les intentions affichées. En effet, ces actions de sensibilisation permettent de dire que des actions en faveur des personnes en situation de handicap existent, sans pour autant se rencontrer. Provoquons les rencontres au lieu d'en parler, voilà qui sera certainement plus utile dans la lutte contre les discriminations et exclusions, et pour la possibilité pour tous et toutes de jouir pleinement de leurs droits. ■

Antoine Béliveau

T'CAP: présentation



Prochaine journée T'cap: le 24 Avril 2010 à Nantes

avec une présence des CEMEA au travers de plusieurs projets:

- présentation du film sur des séjours adaptés de l'été 2009
- travail autour de la mode et du handicap
- présentation de la charte sur les animateurs en situation de handicap
- présentation de travaux d'un projet européen sur le handicap (situation en Europe des vacances et des loisirs pour les enfants et jeunes en situation de handicap)...

Parce que les jeunes comme les adultes en situation de handicap aspirent à pratiquer des activités sportives, des loisirs au quotidien ou à partir en vacances avec d'autres jeunes ou d'autres adultes dits



« normaux » ou valides. Ils souhaitent faire des rencontres, partager leurs expériences et ainsi apprendre à se connaître mutuellement.

Parce qu'il est compliqué de trouver des solutions en la matière pour les personnes en situation de handicap, leurs parents ou les professionnels.

Parce que la quantité des offres à l'échelle d'une métropole, d'un département, d'une région est telle qu'il est essentiel de travailler autour de réseaux d'organismes, notamment pour faciliter la circulation de l'information.

Parce que l'évolution de notre société et les différentes lois autour du handicap tendent vers une plus grande prise en compte du droit commun.

Parce qu'au-delà des problèmes liés à la spécificité du handicap, la plus grande difficulté à surmonter reste la question du regard que les personnes valides portent sur leurs concitoyens en situation de handicap.

Pour toutes ces raisons, le projet T'cap est né, et à sa mesure, tente de répondre à ces problématiques.

T'cap Loisirs & Découverte : Handicaps ou pas...

La dynamique T'cap est issue d'une réflexion d'un collectif de structures de vacances et de loisirs de Nantes Métropole (associations d'éducation populaire – médicosocial – institutionnels et collectivités).



T'CAP est sous tendue par des finalités en lien avec le changement de regard et la prise en compte de la personne en situation de handicap comme un acteur citoyen à part entière.

1- Objectifs

a) Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels sur la question de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances avec un éclairage plus particulier vers l'enfance et la jeunesse (non exclusif).

Ceci en priorité dans une logique de mixité entre les personnes favorisant le vivre ensemble. Grâce à la pratique commune, un partage d'expérience, un apprentissage de l'autre favorise la relation.

b) Création d'une dynamique de réseau sur cette question de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances alliant à la fois ces secteurs (fédérations, associations, collectivités) mais également ceux du médicosocial ainsi que les institutionnels acteurs de ce réseau (service de l'État tels que la DRDJS, CG, CAF...).

Cette dynamique de réseau implique, de fait un engagement effectif de ces nombreux et divers acteurs par des moyens multiples développés dans le point 3.

2- L'inscription dans un territoire

La dynamique T'CAP s'inscrit dans une logique de territoire avec une volonté de rayonnement à l'échelle du département de la Loire-Atlantique de manière effective et une pratique également régionale via le territoire couvert par les fédérations impliquées dans la dynamique T'CAP.



Les projets portés par les différents acteurs peuvent concerner le département de la Loire-Atlantique, mais également d'autres destinations (particulièrement en ce qui concerne les offres de vacances).

3- Moyens mis en œuvre

Un Comité de pilotage : la constitution d'un réseau d'acteurs a permis la création d'un comité de pilotage (mai 2007) ayant pour mission de réfléchir à l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances tous ensemble. Cette instance de décision et de réflexion se réunit 8 à 10 fois par an. Elle est composée de représentants des domaines cités (fédérations, associations), des acteurs du secteur médicosocial, des institutionnels et/ou financeurs (collectivités, service de l'Etat...).

Le comité de pilotage coordonne la dynamique T'CAP, tant sur la mise en œuvre d'événements, que sur l'information, la communication et l'échange impliquant des partenariats effectifs.

Un événement : « T'CAP Loisirs et Découvertes Handicaps ou pas » dont la première édition a vu le jour le 22 mars 2008 à la Cité internationale des Congrès de Nantes. Cet événement a rassemblé une cinquantaine d'acteurs autour de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances, avec une quarantaine d'animations tout au long de la journée et 3 500 visiteurs. Par ailleurs des temps de débats sur cette question de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances ont été mis en place ainsi qu'un pôle sur l'engagement via les fédérations d'éducation populaire.

Témoignage d'animateurs sur un séjour avec de jeunes polyhandicapés

C'est ma première expérience avec le handicap, nous accueillons de jeunes polyhandicapés d'une vingtaine d'année, nous fonctionnons dans un petit groupe de 4 jeunes et 5 animateurs. Nous avons décidé de poser une référence en binôme, c'est à dire moi et un autre animateur, Benjamin. Nous nous occupons plus particulièrement de deux jeunes, David et Maxence.

Le séjour commence, les jeunes arrivent avec leurs parents. J'accueille David, son père et sa mère. Nous leur avons demandé de venir les amener car ils nous semblaient que la séparation serait plus simple à vivre pour eux.

Bonne idée? Pour lui, je le pense mais je ne suis pas vraiment sûr que cela soit le cas moi, ce qui est sur, c'est que les quelques échanges avec ses parents et les choses que j'ai pu observer dans leurs attitudes envers lui m'ont rassuré et m'ont aidé pour la suite du séjour. Confié son enfant qui plus est sans la parole sans la possibilité de se déplacer, de bouger sa tête, ses mains, ses jambes à une personne inconnue jusque là et qui plus est sans expérience dans ce milieu ne doit pas être des plus facile je suppose, mais il m'ont fait à moi et aussi à l'équipe entièrement confiance ou alors, il l'ont très

La spécificité de cette organisation consiste dans l'implication effective de la majorité des acteurs présents, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et/ou par l'implication en amont dans des commissions de travail (Animation / Communication / débats).

Reproduction de cet événement tous les deux ans : prochaine date : avril 2010.

Une information relais est mise en place en juin 2009 avec deux principaux outils :

Un guide papier répertoriant les différentes offres en matière de sport, de loisirs et de vacances à l'attention des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels

Un site Internet ressource permettant une actualisation en temps réel de nouvelles initiatives en matière de sport, de loisirs et de vacances – une information sur l'actualité des structures répertoriées ou en lien avec les thèmes développés – une information générale sur la dynamique T'CAP – un pôle engagement répertoriant les offres d'emploi ou implication bénévole.

Une démarche d'engagement : via des temps de sensibilisation vers les responsables politiques, associatifs pour parler de la question du vivre ensemble et relater les différentes expériences à l'échelle de Nantes Métropole.

Nous souhaitons également réfléchir sur la formation à différents niveaux, celle des administrateurs, des organisateurs, des encadrants. ■

bien joué .

C'est parti! Le séjour débute et me voici engagé dans une rencontre parfois bien mystérieuse. Que pense-il? Pense-il? M'a t-il entendu? me reconnaît-il ? Dois je répéter? Dois je me taire? J'essaye... j'essaye de penser à sa place. A non, c'est vrai, on peut penser qu'à la sienne de place, alors je continue, j'essaye de l'éveiller, d'avoir quelques sourires, réactions.

Avec une animatrice, nous l'aménageons dans la salle aménagée pour les massages, encore une bonne idée faut croire, là c'est sur, David s'y sent bien, et moi aussi du coup, il s'étire, il sourit, il dépliera même tout ses doigts, que du bonheur.

Et puis il y a aussi, la vie quotidienne : les repas, il appréciait tout particulièrement la nourriture de Mathilde, pour ma part, j'ai jamais eu trop d'appétit à manger à ses côtés, le faire manger où manger en face de lui me contraignait à un régime forcé, dommage il paraît que c'est bon.

Et puis, il y a eu la douche, et l'eau surtout, et oui, c'était le passage difficile de la journée, je mettais un peu de musique pour le détendre, en vrai, c'est moi que ça détendait, lui, me paraissait de plus en plus crispé au fil des jours et de ne pas arriver à en faire un moment agréable m'énervait quelques peu.

Choses que j'ai du dire en réunion vers le milieu de séjour:, « et oui, rappelons nous, on était deux normalement en référence », pris dans le séjour, nous étions rendu à entretenir un référence presque

unique, Rassurant? pas vraiment en fait, passer quasiment toute sa journée plus une bonne partie de ses rêves avec la même personne du jour au lendemain, c'est peut être pas une bonne idée là!

Et dès le lendemain, nous décidions « d'échanger », en fait, mon collègue était aussi à bout de nerf avec Maxence qui lui était constipé depuis le début.

Résultat : pour Maxence, toujours aussi inexpressif et bouguon, mais moi et mon collègue, ça va mieux et puis en plus il paraîtrait que David

aurait participé à l'élaboration d'un goûter avec des rires en cascades.

Nous travaillons donc plus tous les 4 sur la fin du séjour, comme c'était prévu à l'origine, et puis aussi avec les autres membres de l'équipe, et les autres jeunes.

Cette expérience m'a donné envie de découvrir un peu plus ce milieu sur leur temps de vacances mais aussi en institution. ■

Manu

Handiclap : un festival citoyen

Le festival handiclap, organisé par l'APAJH de Loire Atlantique (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une manifestation qui, chaque début de printemps, aborde de manière festive la question du handicap. C'est devenu un rendez-vous des arts, des savoir-faire, et de la créativité où l'on parle de talent avant de parler de handicap.

Faire la fête, pas la quête... Faire connaître tout le potentiel artistique des personnes en situation de handicap, échanger sur le droit de tous aux loisirs, à la culture, mettre en œuvre les moyens d'y accéder, faire se rencontrer des artistes, handicapés ou non, exposer leurs œuvres, sensibiliser le public, modifier les regards, proposer des manifestations où se côtoient toutes les personnes de la cité, quelle que soit leur différence.

Cinéma, sport, danse, arts plastiques, théâtre, lecture, écriture, photographie, musique...

Chaque année, fin mars, c'est une semaine de rencontres, expositions, débats sur les différentes communes de la Métropole Nantes/Saint-Nazaire.

De nombreux partenaires se sont associés à l'APAJH pour promouvoir cette intégration de la personne handicapée dans tous les moments de sa vie, son droit à créer, son besoin de vivre la fête avec les autres.

Les CEMEA eux aussi apportent leur contribution au Festival Handiclap (cette année, un café pédagogique, pendant le festival, a permis de débattre des attentes en matière de vacances et de loisirs) L'APAJH reconnaît dans les CEMEA un vrai partenaire, engagé, soucieux de défendre avec elle la dignité et le bien-être des personnes, quelle que soit leur difficulté de départ.

Contact : www.apajh44.org ou www.festival-handiclap.org

Vie du mouvement

2010 le printemps des exposciences sur la région Pays de la Loire

Laval du 10 au 14 Mars

Rezé du 17 au 20 Mars

La Roche sur Yon du 1er au 4 Avril

Angers du 19 au 21 Mai

Le Mans une journée (date à confirmer)

Exposcience s'appuie sur l'idée que la culture scientifique doit être diffusée et partagée.

Durant quatre jours, les exposants participent à l'échange de connaissances et au plaisir de découvrir la science et ses applications.

Cette manifestation est entièrement animée et présentée par des jeunes de 5 à 25 ans !

Exposcience, c'est donc l'occasion de mettre à la portée de tous les travaux et la réflexion des scientifiques. Il s'agit aussi de créer un événement ludique autour de la science et de montrer que les enfants et les jeunes, dans un temps de loisirs ou scolaire, peuvent se mobiliser autour d'activités éducatives pour tous.

Les groupes d'exposants en



contact direct avec le public pourront expérimenter, démontrer et donner envie aux jeunes et aux adultes d'observer et de poser un regard critique sur le monde qui nous entoure.

Les visiteurs, en groupe ou individuellement, auront l'occasion d'échanger avec les jeunes scientifiques et de participer aux expériences proposées. Des ateliers, des expositions permettront d'inciter à la découverte scientifique et technique.

Pourquoi pas se lancer dans cette aventure!

C'est l'occasion pour des écoles, des accueils de loisirs ou de jeunes de se lancer dans une démarche de recherche, dans une démarche expérimentale.

Cette démarche part d'une source d'intérêt qui se construit au regard de son public et parfois du hasard des choses. On va se lancer un défi : c'est quoi la pluie? Comment faire de la prévision météorologique? D'ailleurs est-ce vraiment sérieux et pourquoi se trompent ils parfois? Construire un bolide électrique?...

Les idées peuvent fuser et s'appuyer sur des choses qui se vivent déjà au sein du collectif. Suit un projet à mettre en place avec son lot d'expérimentations (je construis des hypothèses, je fais des essais, j'analyse, je fais des recherches pour approfondir...) L'exposciences c'est montrer, donner à voir de là où l'on en est. L'important n'est pas

forcément d'avoir abouti sur tout, il peut exister des doutes, il peut y avoir des zones d'ombres. Ce qui nous semble important: c'est la place centrale que les enfants et jeunes doivent prendre dans la conduite du projet. Nous sommes bien sur un projet de jeunes et non un projet d'adulte.

Besoin d'aide, nous contacter...

L'adulte est dans une position d'accompagnement, de structuration et non de faire à la place. Vous avez besoin d'une aide, d'un soutien, n'hésitez pas à nous contacter.

International et Palestine

Le numéro d'Anim acteur de septembre 2008 était consacré aux questions de l'international et de l'interculturel (numéro toujours disponible sur simple demande). A travers ce rapide article nous vous informons sur l'avancée des projets autour de la Palestine.

La situation en Palestine est singulière:

La Palestine vit une souffrance, un apartheid depuis plus de soixante ans et ceci malgré les centaines de résolutions de l'ONU.

La jeunesse est particulièrement visée dans ce conflit. Le bombardement d'écoles gérés par l'ONU sur Gaza en Janvier 2009 est une illustration de cette politique. Pourtant une jeunesse avec de l'espoir, instruite, éduquée, avec une conscience critique individuelle et collective est un gage d'avenir pour la Palestine.

Il existe en France un sentiment d'identification à la souffrance, à l'isolement de ce peuple. Il existe même parfois une exacerbation religieuse avec un développement de certaines formes d'antisémitismes. Il existe une confusion car le conflit Israël-Palestine n'est pas un conflit de religions mais bien un conflit de territoire....

Dans ce contexte, nous souhaitons amplifier nos actions, avec comme objectifs:

- Accompagnement et formation d'acteurs palestiniens dans les champs de l'animation, de l'éducation, de la culture et de la santé
- Sensibiliser la jeunesse française et européenne autour des problématiques liées à la situation géopolitique au Moyen Orient
- Favoriser l'échange de jeunes français/euro-

La nuit sécuritaire

Dans le cadre de nombreux appels (entre autres l'appel des appels, nous y faisons référence dans le dernier numéro) ci-joint quelques nouvelles autour de "La Nuit Sécuritaire".

En quoi peut consister cette aide?

- échanger au téléphone sur les démarches possibles
- envoyer de la documentation sur du contenu ou des démarches
- se rencontrer en cours de démarches (sur le centre ou l'école même) afin de faire un point sur l'avancée du projet, débloquer des choses si besoin, permettre un regard extérieur...

Si vous êtes intéressés, nous contacter au 02.51.86.02.60 ou accueil@cemea-pdll.org et demander Hémérance ou Olivia du Groupe ADTS. ■

péens et palestiniens: rencontres de jeunes, actions de solidarités (chantiers de jeunes...)

Mission du 9 au 15 Novembre 2009

Dans ce contexte nous organisons une mission du 9 au 15 Novembre 2009 en Israël et en Cisjordanie. Cette mission est ouverte aux élus de collectivités, aux responsables (permanents ou élus) d'associations, de structures œuvrant en direction de la jeunesse.

L'objectif est de rencontrer les partenaires avec qui nous tissons des liens depuis plus de 10 ans et ainsi réfléchir aux éventuels projets, aux opportunités et aux conditions de mise en œuvre.

Descriptif

Pendant les 6 jours nous privilégions la visite de la Cisjordanie:

- 1ère journée sur Jérusalem (visite de Jérusalem Est et rencontre avec des associations palestiniennes pour la paix)
- 2ème Journée: Camp de réfugié à Faraa (rencontre avec les Scouts de Faraa). Le soir on part sur Naplouse.
- 3ème journée : Naplouse, rencontre avec le centre de Darna, des élus de Naplouse, de l'Autorité Palestinienne et du Comité Populaire du camps de Naplouse (Askar)
- 4ème journée: Visite de Jénin. La coordination de cette visite se fait par Al Hakora
- 5ème journée Retour sur Naplouse et visite d'Hébron
- 6ème jour: visite de Béthlehem et retour en France

Pour les personnes qui le souhaiteraient, on peut prolonger la visite sur 3 jours et visiter la Bande de Gaza. Le coût: entre 700 et 1000 € (dépend du billet d'avions et de la date d'achat...) ■

Le mouvement continue, et s'organise.

Rappelons les faits :

Depuis plusieurs mois, des réformes concernant la psychiatrie sont en préparation, et se sont accélérées depuis le discours du Président de la République le 2 décembre 2009. La psychiatrie y est abordée sous le seul angle sécuritaire, sans aucun égard pour le soin ! Quelques semaines plus tard

paraissait déjà la circulaire d'application de ces projets pas encore discutés avec les professionnels : la circulaire du 22 janvier 2009, qui attribue déjà les budgets par région pour la créations de chambres d'isolement supplémentaires, d'unités fermées, de vidéo-surveillance, de bracelets électroniques. Depuis décembre également, les "évasions" de patients hospitalisés sont de plus en plus médiatisées, virant même à la chasse à l'homme à grand renforts d'hélicoptères (Hôpital de St Avé, témoignage en pièce jointe) ! Des hôpitaux psychiatriques sont "sécurisés" avec bareaux aux fenêtres, interdictions de promenades dans les parcs, annulation arbitraires de permission pour des patients en HO.

Nos Actions

La pétition a déjà plus de 23 000 signatures. Continuez à la diffuser, à la faire signer : **SIGNEZ LA PETITION "LA NUIT SECURITAIRE"**

Refus de la "manne avilissante" de la circulaire du 22 janvier : nous nous engageons tous à nous opposer à l'application de la circulaire, à ne pas accepter d'argent pour enfermer quand on en aurait besoin pour soigner. Notre texte ici : "NON merci nous ne voulons PAS DE CETTE MANNE AVALISSANTE". Nous appelons à l'opposition aux processus d'évaluation, de certification, dont les critères déshumanisants sont incompatibles avec le soin en psychiatrie.

Nous appelons tous les soignants et citoyens à reprendre la parole en écrivant au Président

de la République (voir sur le site des CEMEA nationaux: www.cemea.asso.fr)

Nous avons créé un collectif d'avocat, prêts à être interpellés notamment lorsque que l'hospitalisation d'office serait maintenue par le préfet malgré les demandes de l'équipe soignante. Nous rappelons l'article 3211-3 du Code de Santé Publique, que nous vous invitons à rappeler dans tous vos certificats d'HO : « Lorsqu'une personne atteinte de troubles mentaux est hospitalisée sans son consentement en application des dispositions des chapitres II et III du présent titre ou est transportée en vue de cette hospitalisation, les restrictions à l'exercice de ses libertés individuelles doivent être limitées à celles nécessitées par son état de santé et la mise en oeuvre de son traitement. En toutes circonstances, la dignité de la personne hospitalisée doit être respectée et sa réinsertion recherchée. »

Nous avons participé à l'Appel des Appels depuis sa création et à d'autres initiatives.

Aujourd'hui, nous demandons un MORATOIRE d'un an accompagné

Un échange est organisé à ce sujet: Nantes (CEMEA, 15 Bis allée CDT Charcot) LE 20 Octobre à 20h00.

« Nous, professionnels du soin, du travail social, de l'éducation, de la justice, de l'information et de la culture, attirons l'attention des Pouvoirs Publics et de l'opinion sur les conséquences sociales désastreuses des Réformes hâtivement mises en

place ces derniers temps. A l'Université, à l'École, dans les services de soins et de travail social, dans les milieux de la justice, de l'information et de la culture, la souffrance sociale ne cesse de s'accroître.... » ■

Actualité du Groupe Handicap

17 Octobre 2009 Journée d'étude sur le handicap

au Mans de 10 à 16h00 71 avenue Yzeux (programme complet sur le site des CEMEA: www.cemea-pdll.org)

Les thèmes abordés sont les suivants:

- Quelles formations pour les animateurs et les animatrices de ces séjours?
- Quelles organisations mettre en place au sein de l'équipe ?
- Comment travailler avec les parents, avec les professionnels qui vivent avec les jeunes accueillis ?
- Qu'apportent les animateurs et animatrices à ces jeunes ?

28/29 Novembre 2009 Weekend de réflexion, de formation

Contenu en cours d'élaboration. Ce weekend est annuel et les années précédentes, nous avons abordé des questions autour de l'observation, de l'activité de médiation...

24 Avril 2009 Journée T'CAP

(Voire l'article "T'CAP : présentation" page 9)

CONTACTS

CEMEA Pays de la Loire

Nantes, 15 Bis Allée Cdt Charcot, 44000 Nantes, 02.51.86.02.60
Le Mans, 71 Av Yzeux, 72000 Le Mans, 02.43.82.73.08
Angers, 2 rue Joseph Cussonneau, 49000 Angers 02.41.44.31.14
St Hilaire de Riez, BP 71, 85270 St Hilaire de Riez, 02.51.86.02.60

accueil@cemea-pdll.org
www.cemea-pays-de-la-loire.org